

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC38

présenté par

Mme Piron, M. Marion, Mme Melchior, Mme Firmin Le Bodo, Mme Rilhac et M. Sorre

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce présent amendement vise à retirer France Médias Monde de la Holding pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, FMM cible un public distinct de celui des autres sociétés d'audiovisuel public. En émettant à l'échelle mondiale dans 21 langues, son audience est principalement internationale. Cette spécificité lui confère une mission unique dans le paysage médiatique, axée sur la représentation de la France à l'étranger et la diffusion de la langue française à travers le monde. Or les synergies naissent sur des points communs ce qui n'est pas le cas avec le public visé. De ce fait, l'intégrer dans ce projet de Holding avec ces autres sociétés dont le public est principalement national risque de diluer cette mission internationale et de compromettre son efficacité.

Ensuite, elle se distingue par sa taille. Représentant seulement 7 % du financement de l'audiovisuel public, FMM est nettement moins imposant que les autres structures qui y seront intégrées. Par conséquent, le projet de création de la société France Médias entraînerait une perte d'autonomie et de spécificité pour FMM, sans garantir des synergies significatives.

De plus, elle revêt une dimension principalement diplomatique. En tant que média international, FMM contribue à façonner l'image de la France à l'étranger et à promouvoir ses intérêts diplomatiques. Cette dimension dépasse largement le simple cadre de l'information et du divertissement, ce qui rend son intégration dans une structure plus généraliste moins pertinente.

Enfin, l'intégration de FMM dans une Holding risque de compromettre ses objectifs spécifiques et sa capacité à remplir sa mission internationale. Dans un contexte international où la concurrence est exacerbée et où la lutte contre les fausses informations est quotidienne, il y a une nécessité à lui

accorder ce traitement spécifique afin de préserver son identité, ses missions et son efficacité dans ce paysage médiatique.